

Sion, le 12 août 2021

**Aux parents des élèves
des CO Régionaux de Sion**

RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 ET MESURES COVID-19

Chers parents,

La rentrée scolaire 2021-2022 nécessite toujours le respect de certaines mesures adaptées à la situation épidémiologique en lien avec le COVID-19.

Selon les directives du Département de l'économie et de la formation, par son Service de l'enseignement, les principes suivants sont appliqués dès à présent et jusqu'à nouvel ordre dans les Cycles d'Orientation Régionaux de Sion :

- Les élèves sont scolarisés à plein temps et par classe entière, selon leur horaire respectif.
- Les élèves se soumettent à des tests salivaires hebdomadaires, durant une période de six semaines au moins dès la rentrée, selon les informations en annexe. De ce fait, le port du masque n'est alors plus obligatoire.
- Les parents donnent leur accord pour la participation aux tests répétitifs. Un formulaire de consentement annexé est à retourner complété et signé au titulaire pour le 1er jour d'école. Les élèves dont les parents refusent ces tests hebdomadaires doivent par contre porter un masque.
- Il n'y aura plus de quarantaine pour les cas-contact.
- Les cas de vulnérabilité particulière sont à discuter avec le médecin traitant. Ce dernier, et lui seul, devra fournir un certificat médical à transmettre à l'école.
- L'élève qui vit avec une personne vulnérable est tenu de se rendre à l'école.
- Si un élève présente un léger refroidissement (rhume, maux de gorge, toux légère), mais qu'il est par ailleurs en bonne santé, il peut continuer d'aller à l'école.
- Si un élève présente de la fièvre, une forte toux et/ou d'autres problèmes de santé, il reste à domicile. Il pourra retourner en classe 24 heures après la disparition des symptômes. En cas de doute ou de persistance des symptômes, les parents contactent le pédiatre.

- Toute absence liée au COVID doit être justifiée par un certificat médical ou une attestation de l'Office du médecin cantonal, quelle que soit sa durée. Un élève ne se met en isolement que si celui-ci a été prescrit par l'Office du médecin cantonal.
- Tous les élèves malades ou en isolement recevront des tâches à faire à domicile. La transmission peut se faire par un camarade ou par la plateforme Teams (Microsoft 365).

En outre :

- Dans les transports strictement scolaires, les élèves ne portent pas le masque, sauf ceux dont les parents ont refusé le test salivaire. Dans les transports publics, les élèves suivent les règles mises en place par le transporteur.
- Les élèves se lavent régulièrement les mains à l'eau et au savon. Les élèves n'utilisent pas de désinfectant pour les mains, sauf situation exceptionnelle et motivée.
- Les enseignants et le personnel qui remplissent les conditions permettant l'obtention d'un certificat COVID (vaccination ou guérison) sont dispensés du port du masque.
- Le port du masque est obligatoire, pour toute personne externe au CO, à l'intérieur des bâtiments scolaires (p.ex. lors des réunions de parents, de rendez-vous avec le titulaire, pour venir chercher un élève, etc.).

Ces mesures complètent les recommandations générales de l'OFSP en matière d'hygiène et de conduite.

Le bon sens et la responsabilité de chacun seront déterminants pour que cette rentrée se déroule en toute sécurité, dans la sérénité et la confiance. En cas de question ou d'incertitude, nous vous invitons à prendre contact avec le titulaire de votre enfant.

Le conseil de Direction et l'ensemble du personnel des Cycles d'Orientation Régionaux de Sion vous remercient d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration.

Nous vous prions d'agréer, chers parents, nos salutations les meilleures.

La Direction

Annexes : - Informations concernant les tests répétitifs
- Formulaire de consentement pour les tests répétitifs